

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura



Délibération n° 11-03 du 16 octobre 2025

CONVENTION ET AVENANTS RELATIFS AU TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS – LIGNE 15 EST

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2123-3 et R. 2123-10,

Vu le décret n°2011-1011 du 24 août 2011 approuvant le tracé du Grand Paris Express, confirmé par décision du Premier ministre du 6 mars 2013,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 13 février 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de la ligne 15 Est modifié par les arrêtés n° 2018-1438 du 20 juin 2018 et n° 2021-3381 du 2 décembre 2021,

Vu sa délibération n°1-03 du 13 juin 2024 approuvant les conventions de transfert de gestion du domaine public pour les gares de Mairie d'Aubervilliers et de Pont de Bondy,

Vu les conventions de transfert de gestion du domaine public pour les gares de Mairie d'Aubervilliers et de Pont de Bondy, conclues le 18 juillet 2024 entre la Société des grands projets et le Département,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de transfert de gestion – Ouvrage annexe 6901 portant sur 197 m² d'emprises non cadastrées du domaine public routier du Département sises avenue de Rosny (RD986) à Noisy-le-Sec, dont le projet est ci-annexé ;



- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion - Gare de Pont de Bondy portant sur 4 157m² d'emprises non cadastrées du domaine public routier du Département, dont le projet est ci-annexé ;

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion – Mairie d'Aubervilliers portant sur 4 051m² d'emprises non cadastrées du domaine public routier du Département, dont le projet est ci-annexé ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, lesdits avenants et convention et tout acte relatif à cette affaire.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
le vice-président,

Corentin Duprey

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.